



REGLEMENT PARTICULIER

40^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS



RALLYES
FFSA
COUPE DE FRANCE

21 ET 22 JUIN 2019 LA CLAYETTE

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 35-237
du ... 27/03/2019

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 avril 2019.....

Ouverture des engagements : 30 avril 2019

Clôture des engagements : 10 juin 2019.....

Parution du carnet d'itinéraire : 16 juin 2019

Dates et heures des reconnaissances :

 Dimanche 16 juin 2019 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

 Vendredi 21 juin 2019 de 10h00 à 20h00

Vérifications des documents :

 Le vendredi 21 juin 2019 de 17h30 à 21h30 et le samedi 2019 de 6h00 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Vérifications des voitures :

 Le vendredi 21 juin 2019 de 17h45 à 21h45 et le samedi 2019 de 6h00 à 7h45 Lieu : salle des fêtes de La Clayette.....

Heure de mise en place du parc de départ le : 21 juin 2019 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 21 juin à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Publication des équipages admis au départ le 22 juin à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Publication des heures et ordres de départ le 22 juin à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Départ de La Clayette de la 1^{ère} voiture : 22 juin 2019 à 10h09.....

Arrivée à La Clayette de la 1^{ère} voiture : 22 juin 2019 à 19h04

Vérification finale le 22 juin 2019 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 22 juin 2019, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium.....

Remise des prix le 22 juin 2019 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 40^{ème} Rallye du Brionnais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le .../.../..... sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du .../.../.....

Comité d'Organisation

Président : Benoit Violet.....

Membres : Michel Durix, Jonathan Petit, Ivan Gaillard.....

Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 07 50 06 23 59 Fax : 03 85 28 90 69 .
Permanence du Rallye : Salles des fêtes La Clayette.....
Date, horaire : 22 juin 2019 de 6h30 à 23h.....

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise
Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Jacques NOMBLOT (5565), Josiane CHARLEUX (9434), Michel DURIX (14548)
Directeur de Course : Michel POTHEAU (115790)
Directeur de Course Adjoint : Eric TEMMERMAN (26388).....
Médecin Chef : Docteur FATAH Abdelhamid
Commissaires Techniques : Gérard JOUVHOMME (51582), Hervé CANTAT (207953), Jean-Paul LEGRAND (3935)
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Max LOLLIA SAINT ANGE (150787), Brigitte DREAU (2282)
Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN (20036)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 40^{ème} Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2019 et la coupe de France des rallyes 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site www.asadunoise.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 40^{ème} rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 juin 2019 à : Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 345€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 690€ (x 2)

- Equipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : 320€
- Pilote ayant participé au 40^{ème} rallye de l'Avallonnais réduction de 40€ supplémentaire (voire conditions sur www.asadunoise.fr)
- Les remboursements précités auront lieu dans un délai de 1 mois après le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 40^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 127,500 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 BS Pneus (6,500km) et ES2-4-6 Vernay (6,700km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu :

Dimanche 16 juin 2019 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 21 juin 2019 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	100 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	120 € + coupe		Coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	70 € + coupe			Coupe	130 € + coupe	130 € + coupe	130 € + coupe
4 ^{ème}							110 € + coupe	110 € + coupe
5 ^{ème}							80 € + coupe	80 € + coupe
6 ^{ème}								60 € + coupe

1^{ère} Féminine : 100€ - 150€ si plus de 3 partantes

La remise des prix se déroulera à La Clayette 22 Juin 2019 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.

Les primes scratches, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes de la réglementation 2019.

Les Classes 5, 5K, les classes 6, 6K, les classes 7, 7K, 7S seront confondues pour la remise des prix. Les primes seront envoyées par courrier dans les 2 semaines suivant le rallye.

TOTAL DES PRIMES DISTRIBUABLES : 16550 €

Pour les Reconnaissances :

Café + Croissant
2,00€

Menu
Spécial Reco à 15,00€

Hôtel Restaurant de Bourgogne

9, route de Charolles - 71800 La Clayette

Tél. : 03 85 26 90 50 - Fax : 03 85 26 90 69

